

rapport annuel d'activités

31 mars
2015



Centre d'hébergement et de soins de longue durée
Privé conventionné (66 lits)
Permis n 5123-4003
Région 06 (Montréal)

Pour la période du 1^{er} avril 2014
au 31 mars 2015

Par Danny MacDonald
Directeur général

1175, chemin de la Côte-Vertu
Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 5J1
Tél. : 514 744-1175
Télec. : 514 744-0557
info@age-3.com
www.age-3.com

TABLE DES MATIÈRES

1- Message du directeur général	1
2- Déclaration du directeur général	2
	Annexe 1
3- Présentation de l'établissement	2
Organigramme	Annexe 2
4- Activités de l'établissement	
a) Les priorités organisationnelles.....	3
b) Projets de rénovation	3
c) Orientations stratégiques et priorités d'action	4
d) Résultats obtenus	4 et 5
	Annexes 3, 4, 5, 6 et 7
5- Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la Loi	5 à 8
	Annexe 8
6- États financiers et analyse des résultats des opérations	
a) État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471)	8
	Annexes 9
b) Rapport du vérificateur	8
	Annexe 10
7- Code d'éthique et de déontologie	8
	Annexe 11
8. Informations spécifiques pour l'année 2015-2016	8

1) Message du Directeur général

L'année 2014-2015 a permis à l'équipe du CHSLD Saint-Vincent-Marie de faire avancer plusieurs dossiers opérationnels, et ce, dans le respect d'un processus d'amélioration continue et d'une philosophie de gestion participative et rigoureuse.

L'équipe d'intervenants et de gestionnaires a travaillé ardemment à la préparation de la visite d'agrément Canada qui aura lieu en mai 2015.

Nous avons réalisé un projet de rénovations fonctionnelles qui nous ont permis de mieux répondre aux recommandations de visites d'appréciation de la qualité de 2013 et ainsi améliorer la qualité de vie des résidents.

Finalement, toute l'équipe du CHSLD Saint-Vincent-Marie a travaillé ardemment à l'atteinte des objectifs 2014-2015. Nous amorçons l'année 2015-2016 avec énergie afin de poursuivre le processus d'amélioration continue dans l'offre de soins et services à notre clientèle.

2) Déclaration du directeur général

Voir annexe 1.

3) Présentation de l'établissement

Mission

« La mission du C.H.S.L.D. Saint-Vincent-Marie est d'offrir des services personnalisés et un milieu de vie adaptés aux besoins des résidents admis.

Dans le respect de leurs différences, de leurs goûts et de leurs valeurs, le CHSLD Saint-Vincent-Marie met en place les conditions leur permettant de se maintenir en santé, de conserver le plus possible leur autonomie et de se développer comme personnes aux niveaux physique, affectif, intellectuel, social et spirituel. »

Afin de respecter cette mission, l'établissement offre les services cliniques suivants :

- Services médicaux
- Services infirmiers
- Service de pharmacie
- Service de conseiller au contrôle et prévention des infections
- Service de physiothérapie
- Service d'ergothérapie
- Service de nutrition
- Service de travail social
- Service de loisirs (bénévoles)
- Service de pastorale

Ainsi que les services techniques suivants :

- Service alimentaire
- Service de buanderie
- Service d'hygiène et de salubrité
- Service de maintenance

Situation

Le C.H.S.L.D. Saint-Vincent –Marie inc. est situé au :

1175 boulevard de la Côte Vertu
Montréal (Québec)
H4L 5J1

Téléphone : (514) 744-1775

Télécopie : (514) 744-0557

Structure de l'organisation

Organigramme de l'établissement (Annexe 2)

	EFFECTIFS	
	Cadres	Syndiqués et syndicables non-syndiqués
Temps complet	5	28
Temps complet temporaire	0	0
Temps partiel régulier	0	43
Temps partiel occasionnel	1	8

4) Activités de l'établissement

Les priorités organisationnelles

Au cours de l'exercice qui se termine, l'organisation a priorisé le suivi de la visite d'appréciation de la qualité du MSSS, la préparation à la visite d'Agrément Canada ainsi que la réalisation de projet de rénovations mineures en CHSLD.

Visite d'évaluation des orientations ministérielles

L'organisation a reçu la visite des représentants du MSSS en janvier 2015 afin d'évaluer l'implantation des Orientations ministérielles des résidents hébergés en CHSLD. Un plan d'amélioration s'est inscrit dans le plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité 2015-2016 de l'organisation.

Projet de rénovation fonctionnel mineur en CHSLD

Un projet de rénovations fonctionnelles mineur en CHSLD a reçu l'aval de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. La réalisation de ce projet nous a permis de changer le système d'appel de garde dans tout l'établissement

Orientations stratégiques et priorités d'action

Dans un processus d'amélioration continue de la qualité, un plan stratégique 2015-2018 a été réalisé par le Comité de gestion dans un processus de consultation globale.

À la fin du processus, mission, valeurs, vision ainsi que des objectifs organisationnels ont été élaborés. De plus, un plan d'Amélioration continue de la qualité et de la sécurité a été élaboré par toutes les directions pour l'année 2015-2016.

Résultats obtenus

Suivi de l'entente de gestion, voir **annexe 3** (Reddition de compte et Imputabilité de l'établissement 2014-2015).

Agrément

L'organisation attend la visite d'Agrément Canada du 4 au 7 mai 2015.

Sécurité des soins et services

La répartition des déclarations des incidents/accidents par type d'événement se présente de la façon suivante pour l'ensemble de l'établissement couvrant l'année financière 2014-2015 :

Type d'événement	Nombre
Chutes	110
Erreurs médicamenteuses	41
Agressions	4
Matériel/équipement/bâtiment	8
Autres type d'évènements indésirables	79
TOTAL	242

La déclaration des événements indésirables survenus dans l'établissement constitue une priorité organisationnelle. Le suivi et l'analyse de ces déclarations permettent de mettre en place des pistes de développement et d'amélioration de la qualité des soins et services offerts. Tout ce processus est appuyé d'une politique de gestion des risques. Voir **annexe 4**

Examen des plaintes et promotion des droits des usagers

L'organisation a reçu et traité deux (2) plaintes au cours de la dernière année et ce, en conformité et en collaboration avec le commissaire local aux plaintes et à la qualité.

Voir le rapport annuel du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (**annexe 5**).

CSST

Grâce au travail soutenu de l'équipe de direction des ressources humaines, une diminution de notre taux de CSST a été notée au cours de la dernière année. À titre d'information, voici les taux de cotisation à payer pour les trois dernières années : (**annexe 6**)

- 2012 2,29 \$
- 2013 2,12 \$
- 2014 2,56 \$

Programme d'aide aux employés (PAE)

Nous avons poursuivi l'accessibilité des services du programme d'aide aux employés (PAE) et les résultats figurent à l'**annexe 7**.

5) Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation

Liste des membres du Conseil d'administration

L'établissement étant un établissement privé conventionné, le conseil d'administration est composé des actionnaires.

Liste des comités et conseils institués en grande partie par la LSSSS

- Comité des usagers
- Comité de pharmacologie
- Comité de contrôle et prévention des infections
- Comité sur les moyens de contrôle et les chutes
- Comité de gestion des risques
- Comité des mesures d'urgence
- Comité paritaire santé et sécurité au travail
- Comité qualité d'Agrément Canada

Comité de vigilance et de la qualité

La direction en collaboration avec le comité de gestion de l'établissement a actualisé le dossier de gestion des risques et de la qualité pour ainsi permettre une structure plus efficiente qui a permis au comité de gestion, pour cette année de siéger avec le mandat du comité de vigilance et qualité.

Comité des usagers

Voir rapport annuel du comité des usagers au 31 mars 2015. (**Annexe 8**).

Comité de gestion des risques

La mise à niveau du plan intégré d'assurance qualité (PIAQ) a permis de formaliser d'avantage les différents comités de travail tous liés à la qualité et à la gestion des risques.

Les indicateurs reliés à la gestion des risques sont suivi périodiquement (13 par année) par le COGES (comité de gestion).

Comité chutes/contentions

Il n'y a pas eu de rencontre formelle du comité. Toutefois, des rappels sur la déclaration des événements (AH 223) ont été faits auprès des intervenants ce qui a permis de raffiner les interventions post-chutes et également d'obtenir des données statistiques plus qualitatives.

Comité de planification des mesures d'urgence

Dans le cadre des mesures d'urgence, une très grande partie des énergies a été consacrée à actualiser ce plan ainsi qu'à offrir des séances de formation sur les mesures à prendre en cas d'incendie, et ce, en collaboration avec la firme d'expert. Cette formation a permis de préparer de façon efficiente les intervenants de l'organisation à faire face aux risques de sinistres ou d'urgences. Le calendrier des activités en lien avec les mesures d'urgence se poursuit de façon continue.

Comité santé et sécurité au travail

Nous avons regroupé les efforts des comités CPSST des deux (2) sites de CHSLD Age3. Ainsi, tous les sujets reliés à la gestion des risques en termes de santé et sécurité au travail sont discutés au comité et peuvent faire l'objet de plan d'actions et de recommandations au comité de gestion.

Prévention des infections

La prévention et le contrôle des infections représentent un enjeu majeur pour la protection des résidents, du personnel, des visiteurs et fournisseurs de services du CHSLD Saint-Vincent-Marie.

Les équipes des soins infirmiers appliquent une gestion systématique des infections nosocomiales.

Gestion de la prévention des infections

La gestion optimale des risques liés à la transmission des infections et l'offre de soins et services de qualité est une priorité constante pour l'ensemble des gestionnaires et employés de l'établissement.

Éclosions

L'établissement a connu 2 éclosions d'influenza.

Formation offerte

De la formation a été offerte au personnel, aux bénévoles et visiteurs en matière de prévention et contrôle des infections en lien avec l'hygiène des mains, le port des gants et la vaccination d'influenza.

Vaccination Influenza

Les résultats de la campagne de vaccination hiver 2012-2013 contre l'influenza sont les suivants :

- 56 résidents vaccinés, soit un taux de vaccination de 84,8 %.
- 26 employés et bénévoles vaccinés, soit un taux de vaccination de 30%.

6) États financiers et analyse des résultats des opérations

État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471)

Pour l'état des résultats, nous avons joint deux extraits du rapport AS-471 au présent document en **annexes 9**, cependant nous vous référons à notre rapport AS-471 qui est disponible sur demande.

Rapport du vérificateur (annexe 10).

7) Code d'éthique et déontologie des administrateurs

Vous trouverez ci-inclus en **annexe 11** le code d'éthique et de déontologie mise à jour appliquée à notre établissement.

8) Informations spécifiques pour l'année 2015-2016

La qualité des soins et des services offerts à notre clientèle est prioritaire et nous sommes heureux de vous partager quelques témoignages qui nous ont été transmis par certaines familles. Pour ce faire, je vous invite à consulter l'**annexe 12**.

Notre démarche d'amélioration continue passe aussi par la reconnaissance du travail fait par tous les employés de l'organisation.

C'est ainsi que, depuis plus de douze (15) ans, la direction générale, en collaboration avec la direction des ressources humaines, organisent une journée de reconnaissance pour tous les intervenants. Lors de cette journée, les membres de la direction invitent les employés à un déjeuner (personnel de nuit) et un dîner (personnel de jour et soir).

De plus, nous soulignons avec cérémonie les employés qui nous quittent pour la retraite. Cette année nous avons célébrés le travail d'une employée qui a quitté pour la retraite.



Danny Macdonald
Directeur général

ANNEXE 1

Déclaration du directeur général

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport de gestion de l'exercice 2014-2015 du CHSLD St-Vincent Marie :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement;
- Présentent les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus;
- Présentent des données exactes et fiables.
- Présentent une concordance avec les états financiers qui sont gérés et audités conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables, c'est-à-dire objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables, et qu'il en va de même pour les contrôles afférents aux données présentées. Ces données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

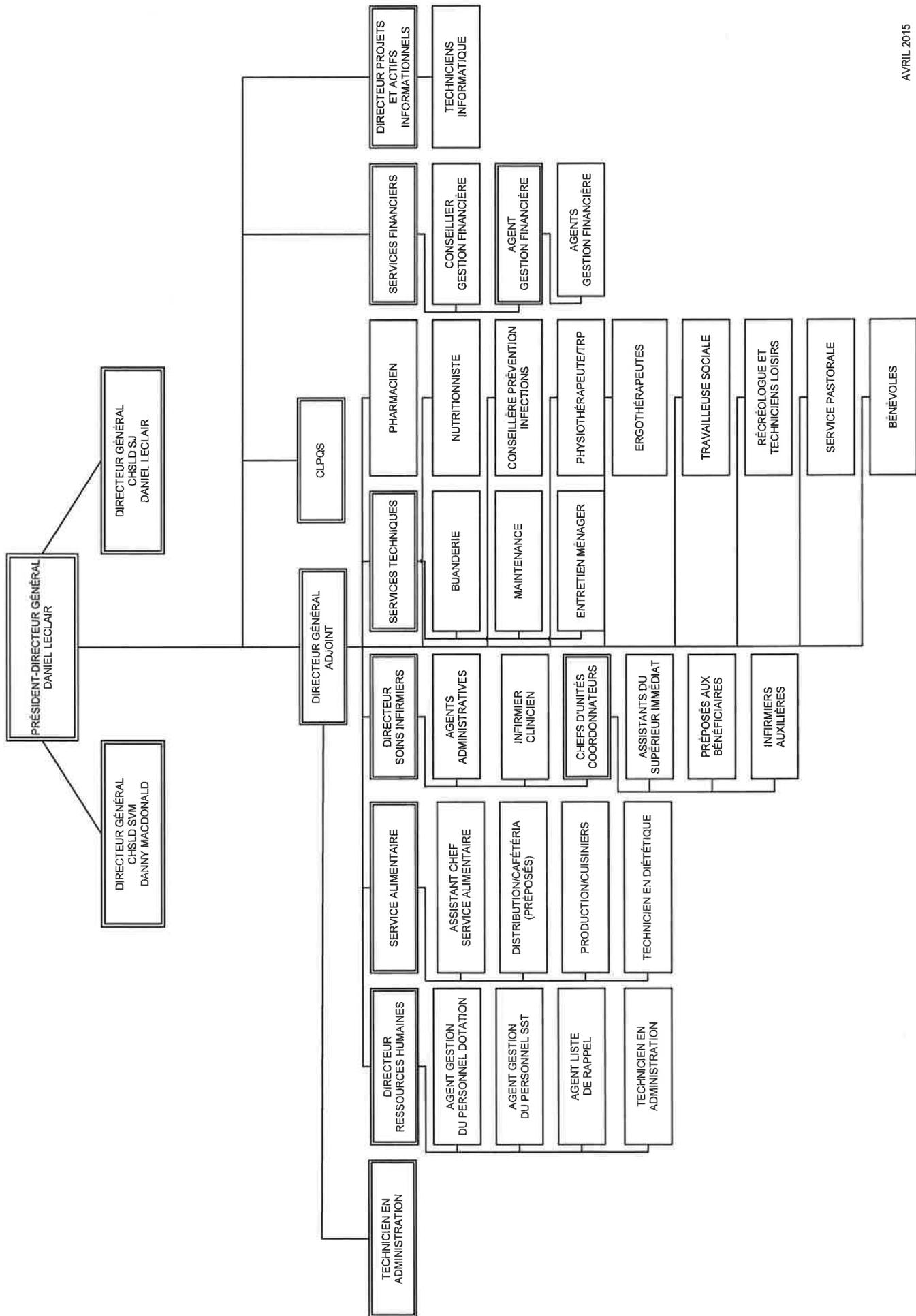


Danny Macdonald
Directeur général

ANNEXE 2

Organigramme

CHSLD AGE3



ANNEXE 3

Réddition de compte versus entente de gestion

CHSLD ST- Vincent Marie

Rédiction de comptes annuelle Entente de gestion 2014-2015		
DESCRIPTION	Cibles 2014-2015	RÉSULTATS P13 / 2014-2015
Programme Ressources Humaines		
1.1 Disponibilité et utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau.	<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement s'engage à produire et mettre à jour annuellement le plan de main-d'œuvre de façon à identifier et mettre en œuvre les stratégies pour assurer l'équilibre entre les effectifs requis et disponibles 	L'établissement a déposé un plan de main-d'œuvre afin d'améliorer l'équilibre entre les effectifs requis et disponibles et verra à sa mise à jour au cours de l'année 2014-2015.
1.2 Réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante dans les secteurs d'activité clinique. <ul style="list-style-type: none"> - Infirmières - Infirmière Auxiliaires - Préposés aux Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> 35,00 1,12 7,00 	<ul style="list-style-type: none"> 13,50 1,38 2,42
1.3 Réduire le temps travaillé en temps supplémentaire (TS) <ul style="list-style-type: none"> - Infirmières - Ensemble du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> 5,61 1,7 	<ul style="list-style-type: none"> 1,71 3,48
Autres indicateurs de gestion		
1.4 Taux d'occupation	99 %	99,36 %

ANNEXE 4

**Déclaration des
évènements indésirables**



001 - Nombre d'événements par type et par période

Établissement: CENTRE D'HEBERGEMENT SAINT-VINCENT-MARIE INC.

Exercice financier: 2013-2014

Périodes: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13

Types d'événements: Autre,Bâtiment,Chute,Diète,Effet personnel,Équipement,Lié à l'usager,Matériel,Médicament,Non déterminé,Possibilité d'abus,Test diagnostique,Traitement

Regroupements: CENTRE D'HEBERGEMENT ST-VINCENT-MARIE

Période	Type										Total	
	Autre	Bâtiment	Chute	Effet personnel	Équipement	Lié à l'usager	Matériel	Médicament	Possibilité d'abus	Test diagnostique		Traitement
1	16	1	2	1			1	3				24
2	18		5				2	1				27
3	10		4	1			1	3				19
4	16		2				4	4				23
5	20		4	1			4	4	1			31
6	16		2			1		4				23
7	19		5				2	3				30
8	13		6					4				23
9	12		8					11			1	32
10	9		5	3				5				22
11	11		5			1		4			1	22
12	12		3					3				18
13	11		7					7				25
Total	183	1	58	6	1	3	5	56	3	2	1	319

Exercice financier: 2014-2015

Périodes: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13

Types d'événements: Abus/Agression/Harcèlement/Intimidation,Autres,Bâtiment,Chute,Diète,Effets personnels,Équipement,Matériel,Médicament,Problème de RDM, Test diagnostique laboratoire, Traitement/intervention

Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Période	Type										Total
	Chute	Médicament	Traitement/Intervention	Diète	Matériel	Équipement	Effets personnels	Abus/Agression/Harcèlement/	Autres	Total	
1	11	4	1		1		1	1	2	21	
2	9	2		2		1			8	22	
3	10	1			1			15	15	27	
4	5	5				2		6	6	18	
5	10	6				1	1	17	17	35	
6	4	4			6	1	1	8	8	20	
7	10	6						3	3	19	
8	8	1						6	6	15	
9	7	3					1	8	8	19	
10	3	3						1	1	7	
11	7							1	1	8	
12	20	3			1			3	3	27	
13	6	1						1	1	8	
Total	110	41	1	2	3	5	4	79	79	246	



003 - Rapport annuel incidents - accidents

Comparaison entre deux années et période par période

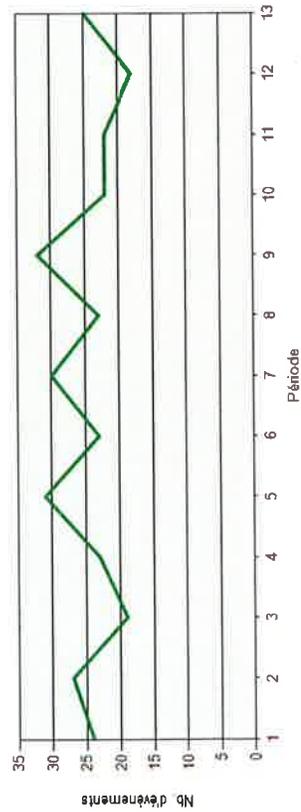
Établissement: CENTRE D'HEBERGEMENT SAINT-VINCENT-MARIE INC.

Regroupements: CENTRE D'HEBERGEMENT ST-VINCENT-MARIE

Année 1: 2013-2014

Année 2: 2013-2014

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total	Année 2013-2014	Moy. 2013-2014	Total
2013-2014	24	27	19	23	31	23	30	23	32	22	22	18	25	319		24	319

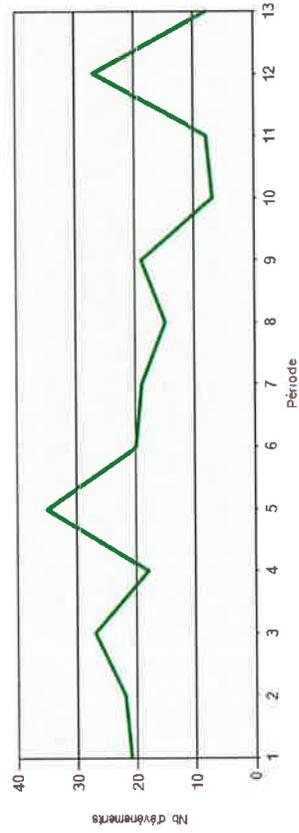


Année 1:

Année 2:

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	Total
2014-2015	21	22	27	18	35	20	19	15	19	7	8	27	8	246

Année	Moy.	Total
2014-2015	18	246





004 - Nombre d'événements par gravité et regroupement

Établissement: CENTRE D'HEBERGEMENT SAINT-VINCENT-MARIE INC.

Exercice financier: 2013-2014

Périodes: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Types d'événements: Autre, Bâtiment, Chute, Diète, Effet personnel, Équipement, Lié à l'utilisateur, Matériel, Médicament, Non déterminé, Possibilité d'abus, Test diagnostique, Traitement

Regroupements: CENTRE D'HEBERGEMENT ST-VINCENT-MARIE

Regroupement	Niveau de gravité						
	A	B	C	D	E1	E2	Total
CENTRE D'HEBERGEMENT ST-	110	34	20	107	36	3	319
Total	110	34	20	107	36	3	319

Exercice financier: 2014-2015

Périodes: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Types d'événements: Abus/Agression/Harcèlement/Intimidation, Autres, Bâtiment, Chute, Diète, Effets personnels, Équipement, Matériel, Médicament, Problème de RDM, Test diagnostique

Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Installation	Niveau de gravité				
	A	B	C	D	Total
CHSLD ST-VINCENT-MARIE	7	33	162	41	246
Total	7	33	162	41	246



006 - Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CENTRE D'HEBERGEMENT SAINT-VINCENT-MARIE INC.

Exercice financier: 2013-2014

Périodes: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13

Types d'événements: Autre, Bâtiment, Chute, Diète, Effet personnel, Équipement, Lié à l'utilisateur, Matériel, Médicament, Non déterminé, Possibilité d'abus, Test diagnostique, Traitement

Regroupements: CENTRE D'HEBERGEMENT ST-VINCENT-MARIE

Type d'événement	Niveau de gravité									
	A	B	C	D	E1	E2	F	ND	Total	
Autre	76	17	9	49	26	2		4	183	
Bâtiment	1								1	
Chute	6	4		37	6	1	3	1	58	
Effet personnel	3	2	1						6	
Équipement	1								1	
Lié à l'utilisateur	2			1					3	
Matériel	1	3	1						5	
Médicament	18	7	9	18	3			1	56	
Possibilité d'abus	1			1	1				3	
Test diagnostique	1			1					2	
Traitement		1							1	
Total	110	34	20	107	36	3	3	6	319	

Exercice financier: 2014-2015

Périodes: 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13

Types d'événements: Abus/Agression/Harcèlement/Intimidation, Autres Bâtiment, Chute, Diète, Effets personnels, Équipement, Matériel, Médicament, Problème de RDM, Test diagnostique

Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Type d'événement	Niveau de gravité									
	A	B	C	D	E1	Total				
Abus/ Agression/	1		3			4				
Autres	5	22	35	14	3	79				
Chute		4	82	24		110				
Diète			2			2				
Effets personnels				1		1				
Équipement		1	4			5				
Matériel			3			3				
Médicament	1	6	32	2		41				
Traitement/ Intervention			1			1				
Total	7	33	162	41	3	246				

ANNEXE 5

Rapport annuel du commissaire local aux plaintes et à la qualité

**RAPPORT STATUTAIRE SUR L'APPLICATION DE LA
PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES, LA SATISFACTION
DES USAGERS ET LE RESPECT DE LEURS DROITS**

Commissaire local

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

Liste des instances visées par ce rapport

<i>Région</i>	<i>Établissement</i>	<i>Instance</i>
06 - Montréal	06- CENTRE D'HÉBERGEMENT ST-VINCENT-MARIE	06- CENTRE D'HÉBERGEMENT ST-VINCENT-MARIE

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-A BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice	Conclus durant l'exercice	En cours d'examen à la fin de l'exercice	Transmis au 2e palier
0	2	2	0	0

Ce tableau inclut le nombre de dossiers pour l'exercice

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-A-1 ÉVOLUTION DU BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

EXERCICE	En cours d'examen au début de l'exercice		Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice		Transmis au 2e palier	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2014 - 2015	0	0	2	-50	2	-50	0	0	0	-100
2013 - 2014	0	0	4	300	4	300	0	0	1	100
2012 - 2013	0	0	1	100	1	100	0	0	0	0

Le pourcentage est relatif à l'année précédente.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par exercice financier

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-B BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN ET LA MISSION/CLASSE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MISSION / CLASSE	En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice	Transmis au 2e palier
		Nombre	%	Nombre	%		
CHSLD	0	2	100.00	2	100.00	0	0
TOTAL	0	2	100.00	2	100.00	0	0

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par mission

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-D ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON L'AUTEUR

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

AUTEUR	Nombre	%
Représentant	2	100.00
TOTAL	2	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'auteur

Il est à noter que l'élément extrait du dossier pour alimenter ce tableau est « Nature de l'intérêt » et que le nombre d'auteurs peut être supérieur au nombre de dossiers, puisqu'il peut y avoir plus d'un auteur (usager, représentant ou tiers) par dossier.

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-E BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN ET L'INSTANCE VISÉE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

INSTANCE VISÉE	En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice	Transmis au 2e palier
		Nombre	%	Nombre	%		
Établissement	0	2	100.00	2	100.00	0	0
TOTAL	0	2	100.00	2	100.00	0	0

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par instance visée

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-F-1 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 1er PALIER SELON LE NIVEAU DE TRAITEMENT ET LE MOTIF

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF / NIVEAU DE TRAITEMENT	Traitement non complété						Traitement complété				TOTAL	% Total par motif
	Abandonné par l'usager	Cessé	Refusé	Rejeté sur examen sommaire	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement	Avec mesure	Sans mesure	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement		
Accessibilité												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Aspect financier												
Processus de réclamation	0	0	0	0	0	0.00	0	1	1	100.00	1	25.00
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	1	1	100.00	1	25.00
Droits particuliers												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles												
Alimentation	0	0	0	0	0	0.00	0	1	1	50.00	1	25.00
Compatibilité des clientèles	0	0	0	0	0	0.00	0	1	1	50.00	1	25.00
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	2	2	100.00	2	50.00
Relations interpersonnelles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Soins et services dispensés												
Décision clinique	0	0	0	0	0	0.00	0	1	1	100.00	1	25.00
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	1	1	100.00	1	25.00
Autre												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	100.00	0	4	4	100.00	4	100.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs par niveau de traitement

Il peut y avoir plus d'un motif pour le même dossier

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-F-2 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 2e PALIER SELON LE NIVEAU DE TRAITEMENT ET LE MOTIF

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF / NIVEAU DE TRAITEMENT	Traitement non complété						Traitement complété				TOTAL	% Total par motif
	Abandonné par l'utilisateur	Cessé	Refusé	Rejeté sur examen sommaire	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement	Avec mesure	Sans mesure	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement		
Accessibilité												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Aspect financier												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Droits particuliers												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Relations interpersonnelles												
Abus	0	0	0	0	0	0.00	0	1	1	100.00	1	50.00
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	1	1	100.00	1	50.00
Soins et services dispensés												
Organisation des soins et services (systémique)	0	0	0	0	0	0.00	0	1	1	100.00	1	50.00
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	1	1	100.00	1	50.00
Autre												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	100.00	0	2	2	100.00	2	100.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs par niveau de traitement

Il peut y avoir plus d'un motif pour le même dossier

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-G-1 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 1er PALIER SELON LE MOTIF ET LA MESURE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MESURE / MOTIF	Accessibilité	Aspect financier	Droits particuliers	Organisation du milieu et ressources matérielles	Relations interpersonnelles	Soins et services dispensés	Autre	TOTAL	% Par mesure
À portée individuelle									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
À portée systémique									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de mesures par motif

Il peut y avoir plus d'une mesure par motif

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-G-2 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTÉ DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 2^e PALIER SELON LE MOTIF ET LA MESURE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MESURE / MOTIF	Accessibilité	Aspect financier	Droits particuliers	Organisation du milieu et ressources matérielles	Relations interpersonnelles	Soins et services dispensés	Autre	TOTAL	% Par mesure
À portée individuelle									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
À portée systémique									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de mesures par motif

Il peut y avoir plus d'une mesure par motif

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-H ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON LE DÉLAI D'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

DÉLAI D'EXAMEN	Moyenne	Nombre	%
Moins de 3 jours	0	0	0.00
4 à 15 jours	0	0	0.00
16 à 30 jours	0	0	0.00
31 à 45 jours	45	1	50.00
Sous-total	45	1	50.00
46 à 60 jours	0	0	0.00
61 à 90 jours	64	1	50.00
91 à 180 jours	0	0	0.00
181 jours et plus	0	0	0.00
Sous-total	64	1	50.00
TOTAL	54	2	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers et le délai moyen pour l'exercice du 1er palier.

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-I ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTES TRANSMIS AU 2e PALIER SELON LE MOTIF

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF	Nombre	% Par motif	% Total
Accessibilité			
Sous-total	0	100.00	0.00
Aspect financier			
Sous-total	0	100.00	0.00
Droits particuliers			
Sous-total	0	100.00	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles			
Sous-total	0	100.00	0.00
Relations interpersonnelles			
Sous-total	0	100.00	0.00
Soins et services dispensés			
Sous-total	0	100.00	0.00
Autre			
Sous-total	0	100.00	0.00
TOTAL	0	100.00	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs transmis au 2e palier même si seulement quelques-uns d'entre eux sont étudiés ou révisés

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-J ÉTAT DES DOSSIERS TRANSMIS POUR ÉTUDE À DES FINS DISCIPLINAIRES**AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015**

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

DOSSIERS TRANSMIS POUR ÉTUDE À DES FINS DISCIPLINAIRES	Nombre
---	---------------

Ce tableau inclut le nombre de dossiers transmis pour étude à des fins disciplinaires

Le nombre de dossiers peut être différent du nombre de mesure.

SECTION 1 - PLAINTES

Commissaire local

Tableau 1-L ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON LE TYPE D'ASSISTANT

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

QUALITÉ DE L'ASSISTANT	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'assistant.

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-A BILAN DES DOSSIERS D'INTERVENTION SELON L'ÉTAPE DE TRAITEMENT

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

En cours de traitement au début de l'exercice	Amorcés durant l'exercice	Conclus durant l'exercice	En cours de traitement à la fin de l'exercice
0	0	0	0

Ce tableau inclut le nombre de dossiers pour l'exercice

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-A-1 ÉVOLUTION DU BILAN DES DOSSIERS D'INTERVENTION SELON L'ÉTAPE DE TRAITEMENT

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

EXERCICE	En cours de traitement au début de l'exercice		Amorcés durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours de traitement à la fin de l'exercice	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2014 - 2015	0	0	0	0	0	0	0	0
2013 - 2014	0	0	0	-100	0	-100	0	0
2012 - 2013	0	0	1	100	1	100	0	0

Le pourcentage est relatif à l'année précédente.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par exercice financier

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-B BILAN DES DOSSIERS D'INTERVENTION SELON L'ÉTAPE DE TRAITEMENT ET LA MISSION/CLASSE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MISSION / CLASSE	En cours de traitement au début de l'exercice	Amorcés durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours de traitement à la fin de l'exercice
		Nombre	%	Nombre	%	
TOTAL	0	0	100.00	0	100.00	0

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par mission

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-C ÉTAT DES DOSSIERS D'INTERVENTION DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ
CONCLU SELON L'ORIGINE DE L'INTERVENTION

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

ORIGINE DE L'INTERVENTION	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par origine de l'intervention

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-D ÉTAT DES DOSSIERS D'INTERVENTION DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ
CONCLU SELON L'AUTEUR

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

AUTEUR	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'auteur

Il est à noter que l'élément extrait du dossier pour alimenter ce tableau est « Nature de l'intérêt » et que le nombre d'auteurs peut être supérieur au nombre de dossiers, puisqu'il peut y avoir plus d'un auteur (usager, représentant ou tiers) par dossier.

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-E ÉTAT DES DOSSIERS D'INTERVENTION DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ CONCLU SELON L'INSTANCE VISÉE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

INSTANCE VISÉE	En cours de traitement au début de l'exercice	Amorcés durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours de traitement à la fin de l'exercice
		Nombre	%	Nombre	%	
TOTAL			100.00		100.00	

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par instance visée

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-F ÉTAT DES DOSSIERS D'INTERVENTION DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ CONCLU SELON LE NIVEAU DE TRAITEMENT ET LE MOTIF

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF / NIVEAU DE TRAITEMENT	Traitement non complété						Traitement complété				TOTAL	% Total par motif
	Abandonné par l'utilisateur	Cessé	Refusé	Rejeté sur examen sommaire	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement	Avec mesure	Sans mesure	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement		
Accessibilité												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Aspect financier												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Droits particuliers												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Relations interpersonnelles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Soins et services dispensés												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Autre												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs par niveau de traitement

Il peut y avoir plus d'un motif pour le même dossier

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-G ÉTAT DES DOSSIERS D'INTERVENTION DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ CONCLU SELON LE MOTIF ET LA MESURE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MESURE / MOTIF	Accessibilité	Aspect financier	Droits particuliers	Organisation du milieu et ressources matérielles	Relations interpersonnelles	Soins et services dispensés	Autre	TOTAL	% Par mesure
À portée individuelle									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
À portée systémique									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de mesures par motif

Il peut y avoir plus d'une mesure par motif

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-J ÉTAT DES DOSSIERS TRANSMIS POUR ÉTUDE À DES FINS DISCIPLINAIRES

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

DOSSIERS TRANSMIS POUR ÉTUDE À DES FINS DISCIPLINAIRES	Nombre
---	---------------

Ce tableau inclut le nombre de dossiers transmis pour étude à des fins disciplinaires

Le nombre de dossiers peut être différent du nombre de mesure.

SECTION 2 - INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 2-L ÉTAT DES DOSSIERS D'INTERVENTION DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ
CONCLU SELON LE TYPE D'ASSISTANT

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

QUALITÉ DE L'ASSISTANT	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'assistant.

SECTION 3 - PLAINTES ET INTERVENTIONS

Commissaire local

Tableau 3-A ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE ET D'INTERVENTION DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 1er PALIER SELON LE MOTIF

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF	PLAINTE	INTERVENTION	TOTAL
Accessibilité			
Aspect financier	1	0	1
Droits particuliers			
Organisation du milieu et ressources matérielles	2	0	2
Relations interpersonnelles			
Soins et services dispensés	1	0	1
Autre			
TOTAL	4	0	4

Ce tableau inclut le nombre de motifs par plainte et intervention

SECTION 4 - DEMANDES D'ASSISTANCE

Commissaire local

Tableau 4-A ÉTAT DES DEMANDES D'ASSISTANCE CONCLUES

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

ASSISTANCE	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut les éléments du dossier "Demande d'assistance" ainsi que les éléments de l'assistance saisie à l'intérieur du dossier de plainte.

SECTION 5 - DEMANDES DE CONSULTATION

Commissaire local

Tableau 5-A ÉTAT DES DEMANDES DE CONSULTATION CONCLUES

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

CONSULTATION	Nombre
TOTAL	0

Ce tableau inclut les demandes de consultation

SECTION 6 - AUTRES FONCTIONS DU COMMISSAIRE

Commissaire local

Tableau 6-A ÉTAT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE DES AUTRES FONCTIONS
DU COMMISSAIRE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

AUTRES FONCTIONS DU COMMISSAIRE	Nombre	%
Promotion / Information		
Droits et obligations des usagers	0	0.00
Code d'éthique (employés, professionnels, stagiaires)	0	0.00
Régime et procédure d'examen des plaintes	0	0.00
Autre (préciser)	0	0.00
Sous-total	0	0.00
Communications au conseil d'administration (en séance)		
Bilan des dossiers des plaintes et des interventions	0	0.00
Attentes du conseil d'administration	0	0.00
Autre (préciser)	0	0.00
Sous-total	0	0.00
Participation au comité de vigilance et de la qualité		
Participation au comité de vigilance et de la qualité	0	0.00
Sous-total	0	0.00
Collaboration au fonctionnement du régime des plaintes		
Collaboration à l'évolution du régime d'examen des plaintes	0	0.00
Collaboration avec les comités des usagers / résidents	1	100.00
Soutien aux commissaires locaux	0	0.00
Autre (préciser)	0	0.00
Sous-total	1	100.00
TOTAL	1	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre d'activités relatives à l'exercice des autres fonctions du commissaire

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-A BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice	Conclus durant l'exercice	En cours d'examen à la fin de l'exercice	Transmis au 2e palier
0	0	0	0	0

Ce tableau inclut le nombre de dossiers pour l'exercice

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-A-1 ÉVOLUTION DU BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

EXERCICE	En cours d'examen au début de l'exercice		Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice		Transmis au 2e palier	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2014 - 2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2013 - 2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2012 - 2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le pourcentage est relatif à l'année précédente.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par exercice financier

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-B BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN ET LA MISSION/CLASSE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MISSION / CLASSE	En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice	Transmis au 2e palier
		Nombre	%	Nombre	%		
TOTAL	0	0	100.00	0	100.00	0	0

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par mission

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-D ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON L'AUTEUR

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

AUTEUR	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'auteur

Il est à noter que l'élément extrait du dossier pour alimenter ce tableau est « Nature de l'intérêt » et que le nombre d'auteurs peut être supérieur au nombre de dossiers, puisqu'il peut y avoir plus d'un auteur (usager, représentant ou tiers) par dossier.

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-E BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN ET L'INSTANCE VISÉE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

INSTANCE VISÉE	En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice	Transmis au 2e palier
		Nombre	%	Nombre	%		
TOTAL			100.00		100.00		

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par instance visée

SECTION 1 - PLAINTES
Médecin examinateur
Tableau 1-F-1 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 1er PALIER SELON LE NIVEAU DE TRAITEMENT ET LE MOTIF
AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF / NIVEAU DE TRAITEMENT	Traitement non complété						Traitement complété				TOTAL	% Total par motif
	Abandonné par l'usager	Cessé	Refusé	Rejeté sur examen sommaire	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement	Avec mesure	Sans mesure	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement		
Accessibilité												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Aspect financier												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Droits particuliers												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Relations interpersonnelles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Soins et services dispensés												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Autre												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs par niveau de traitement

Il peut y avoir plus d'un motif pour le même dossier

SECTION 1 - PLAINTES
Médecin examinateur
Tableau 1-F-2 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 2e PALIER SELON LE NIVEAU DE TRAITEMENT ET LE MOTIF
AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF / NIVEAU DE TRAITEMENT	Traitement non complété						Traitement complété				TOTAL	% Total par motif
	Abandonné par l'utilisateur	Cessé	Refusé	Rejeté sur examen sommaire	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement	Avec mesure	Sans mesure	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement		
Accessibilité												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Aspect financier												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Droits particuliers												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Relations interpersonnelles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Soins et services dispensés												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Autre												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs par niveau de traitement

Il peut y avoir plus d'un motif pour le même dossier

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-G-1 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 1er PALIER SELON LE MOTIF ET LA MESURE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MESURE / MOTIF	Accessibilité	Aspect financier	Droits particuliers	Organisation du milieu et ressources matérielles	Relations interpersonnelles	Soins et services dispensés	Autre	TOTAL	% Par mesure
À portée individuelle									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
À portée systémique									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de mesures par motif

Il peut y avoir plus d'une mesure par motif

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-G-2 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTÉ DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 2e PALIER SELON LE MOTIF ET LA MESURE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MESURE / MOTIF	Accessibilité	Aspect financier	Droits particuliers	Organisation du milieu et ressources matérielles	Relations interpersonnelles	Soins et services dispensés	Autre	TOTAL	% Par mesure
À portée individuelle									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
À portée systémique									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de mesures par motif

Il peut y avoir plus d'une mesure par motif

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-H ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON LE DÉLAI D'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

DÉLAI D'EXAMEN	Moyenne	Nombre	%
Moins de 3 jours	0	0	0.00
4 à 15 jours	0	0	0.00
16 à 30 jours	0	0	0.00
31 à 45 jours	0	0	0.00
Sous-total	0	0	0.00
46 à 60 jours	0	0	0.00
61 à 90 jours	0	0	0.00
91 à 180 jours	0	0	0.00
181 jours et plus	0	0	0.00
Sous-total	0	0	0.00
TOTAL	0	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers et le délai moyen pour l'exercice du 1er palier.

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-I ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTES TRANSMIS AU 2^e PALIER SELON LE MOTIF

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF	Nombre	% Par motif	% Total
Accessibilité			
Sous-total	0	100.00	0.00
Aspect financier			
Sous-total	0	100.00	0.00
Droits particuliers			
Sous-total	0	100.00	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles			
Sous-total	0	100.00	0.00
Relations interpersonnelles			
Sous-total	0	100.00	0.00
Soins et services dispensés			
Sous-total	0	100.00	0.00
Autre			
Sous-total	0	100.00	0.00
TOTAL	0	100.00	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs transmis au 2^e palier même si seulement quelques-uns d'entre eux sont étudiés ou révisés

SECTION 1 - PLAINTES**Médecin examinateur****Tableau 1-J ÉTAT DES DOSSIERS TRANSMIS POUR ÉTUDE À DES FINS DISCIPLINAIRES****AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015**

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

DOSSIERS TRANSMIS POUR ÉTUDE À DES FINS DISCIPLINAIRES	Nombre
---	---------------

Ce tableau inclut le nombre de dossiers transmis pour étude à des fins disciplinaires

Le nombre de dossiers peut être différent du nombre de mesure.

La « Transmission CMDP » inclut les dossiers des résidents transmis à l'autorité concernée.

SECTION 1 - PLAINTES

Médecin examinateur

Tableau 1-L ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON LE TYPE D'ASSISTANT

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

QUALITÉ DE L'ASSISTANT	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'assistant.

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-A BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice	Conclus durant l'exercice	En cours d'examen à la fin de l'exercice
0	0	0	0

Ce tableau inclut le nombre de dossiers pour l'exercice

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-A-1 ÉVOLUTION DU BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

EXERCICE	En cours d'examen au début de l'exercice		Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2014 - 2015	0	0	0	0	0	0	0	0
2013 - 2014	0	0	0	0	0	0	0	0
2012 - 2013	0	0	0	0	0	0	0	0

Le pourcentage est relatif à l'année précédente.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par exercice financier

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-B BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN ET LA MISSION/CLASSE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MISSION / CLASSE	En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice
		Nombre	%	Nombre	%	
TOTAL	0	0	100.00	0	100.00	0

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par mission

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-D ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON L'AUTEUR

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

AUTEUR	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'auteur

Il est à noter que l'élément extrait du dossier pour alimenter ce tableau est « Nature de l'intérêt » et que le nombre d'auteurs peut être supérieur au nombre de dossiers, puisqu'il peut y avoir plus d'un auteur (usager, représentant ou tiers) par dossier.

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-E BILAN DES DOSSIERS DE PLAINTE SELON L'ÉTAPE DE L'EXAMEN ET L'INSTANCE VISÉE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

INSTANCE VISÉE	En cours d'examen au début de l'exercice	Reçus durant l'exercice		Conclus durant l'exercice		En cours d'examen à la fin de l'exercice
		Nombre	%	Nombre	%	
TOTAL			100.00		100.00	

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par instance visée

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-F-1 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 1er PALIER SELON LE NIVEAU DE TRAITEMENT ET LE MOTIF

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MOTIF / NIVEAU DE TRAITEMENT	Traitement non complété						Traitement complété				TOTAL	% Total par motif
	Abandonné par l'utilisateur	Cessé	Refusé	Rejeté sur examen sommaire	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement	Avec mesure	Sans mesure	Sous-total	% Par motif / Niveau de traitement		
Accessibilité												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Aspect financier												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Droits particuliers												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Organisation du milieu et ressources matérielles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Relations interpersonnelles												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Soins et services dispensés												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
Autre												
Sous-total	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	100.00	0	0	0	100.00	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de motifs par niveau de traitement

Il peut y avoir plus d'un motif pour le même dossier

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-G-1 ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU AU 1er PALIER SELON LE MOTIF ET LA MESURE

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

MESURE / MOTIF	Accessibilité	Aspect financier	Droits particuliers	Organisation du milieu et ressources matérielles	Relations interpersonnelles	Soins et services dispensés	Autre	TOTAL	% Par mesure
À portée individuelle									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
À portée systémique									
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00

Le pourcentage est relatif au sous-total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de mesures par motif

Il peut y avoir plus d'une mesure par motif

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-H ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTE DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON LE DÉLAI D'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

DÉLAI D'EXAMEN	Moyenne	Nombre	%
Moins de 60 jours	0	0	0.00
61 à 90 jours	0	0	0.00
91 à 180 jours	0	0	0.00
181 jours et plus	0	0	0.00
Sous-total	0	0	0.00
TOTAL	0	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers et le délai moyen pour l'exercice du 1er palier.

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-K ÉTAT DES DOSSIERS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE RÉVISION
SELON LE PROCESSUS D'EXAMEN

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

PROCESSUS D'EXAMEN	Nombre	%
Confirmation des conclusions du médecin examinateur	0	0.00
Demande de complément d'examen	0	0.00
Études pour fins disciplinaires	0	0.00
Recommandations de mesures pour réconcilier	0	0.00
TOTAL	0	0.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une demande de révision par processus d'examen et un dossier peut avoir fait l'objet de plus d'un processus d'examen

Le processus d'examen réfère aux conclusions du comité de révision.

SECTION 1 - PLAINTES

Comité de révision

Tableau 1-L ÉTAT DES DOSSIERS DE PLAINTÉ DONT L'EXAMEN A ÉTÉ CONCLU SELON LE TYPE D'ASSISTANT

AU COURS DE L'EXERCICE 2014 - 2015

Période du 2014-04-01 au 2015-03-31

QUALITÉ DE L'ASSISTANT	Nombre	%
TOTAL	0	100.00

Le pourcentage est relatif au total de la colonne.

Ce tableau inclut le nombre de dossiers par type d'assistant.

ANNEXE 6

Cotisation révisées de la CSST

Monsieur Daniel Leclair
CHSLD Âge3 inc.
4410, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 1C3

Mise à jour des données : le 31 décembre 2013

Le 26 janvier 2014

Page 1 de 2

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168147370

Votre taux personnalisé

Unité de classification	Taux de l'unité*	Taux personnalisé*
59030	2,56 \$	2,56 \$

* Le taux ne tient pas compte de votre contribution au financement d'une ou plusieurs associations sectorielles paritaires, s'il y a lieu.

Ce taux résulte de l'opération en date du 1^{er} avril 2012 qui a entraîné le transfert des dossiers d'assurance des employeurs Ctre héb soins longue durée St-Jude inc. et Centre Hébergement St-Vincent-Marie inc. au vôtre.

Servant à établir votre prime, le taux indiqué ci-dessus a été déterminé selon le mode de tarification personnalisée. Cette tarification est basée sur l'évaluation de votre risque par rapport à celui de l'ensemble des employeurs cotisés au taux de l'unité dans laquelle votre activité est classée. Aux fins de cette tarification, deux indices de risque sont calculés.

Effet de l'opération sur les indices de risque

Pour l'année 2014, les indices de risque qui vous sont applicables sont obtenus en effectuant une moyenne pondérée des composantes suivantes :

- les indices qui découlent uniquement des coûts portés à votre dossier d'assurance, incluant ceux avant l'opération ;
- les indices qui découlent des coûts portés au dossier d'assurance des devanciers avant l'opération combinés aux coûts portés à votre dossier pour la période postérieure à l'opération.

Évidemment, seules les années considérées dans la période de référence aux fins de la tarification 2014 sont utilisées. La participation à une mutuelle de prévention a été prise en compte, le cas échéant.

La pondération s'effectue sur la base des cotisations selon le risque évalué au taux de l'unité de l'année 2011.

Les tableaux qui suivent présentent les informations pertinentes à cet égard.

Effet de l'opération sur les indices de risque (suite)

Composante 1 : Ctre héb soins longue durée St-Jude inc.
 Composante 2 : Centre Hébergement St-Vincent-Marie inc.

	Indices de risque		Cotisation selon le risque évaluée au taux de l'unité	Pondération
	Court terme	Long terme		
Composante 1	1,0523	0,9877	212 658,59 \$	0,7687
Composante 2	1,0523	0,9877	63 988,46 \$	0,2313

Vos indices de risque	
Court terme	Long terme
1,0523	0,9877

Le taux personnalisé figurant à la première page de l'avis est donc le résultat de l'application de ces nouveaux indices de risque pour la période comprise du 1 janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Renseignements additionnels

Pour toute explication ou renseignements additionnels concernant cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Centre de cotisation
 C.P. 1200, succ. Terminus
 Québec (Québec) G1K 7E2
 Tél. : 1 866 302-CSST (2778)
 Téléc. : 1 855 705-8328
www.csst.qc.ca



Sommaire des données ayant servi au calcul

Taux personnalisé

2014

Monsieur Daniel Leclair
CHSLD Âge3 inc.
4410, boulevard Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 1C3

Mise à jour des données : le 31 décembre 2013

Le 26 janvier 2014

Page 1 de 1

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168147370

Composante 1 : Ctre héb soins longue durée St-Jude inc.

	2009	2010	2011	2012	Total
Masse salariale	36 080 012	36 210 919	37 936 840	38 436 167	148 663 938
Prestations	239 882,12	267 287,66	318 839,92	381 810,39	1 207 820,09
Coût d'indemnisation	401 685,96	315 005,03	425 409,86	381 810,39	1 523 911,24
Coût retenu court terme	S. O.	103 982,76	115 961,46	152 591,86	372 536,08
Coût retenu long terme	152 588,07	190 020,20	294 368,64	S. O.	636 976,91

Le sommaire ci-joint tient compte de la participation de Ctre héb soins longue durée St-Jude inc. à une mutuelle de prévention.

Composante 2 : Centre Hébergement St-Vincent-Marie inc.

	2009	2010	2011	2012	Total
Masse salariale	36 080 012	36 210 919	37 936 840	38 436 167	148 663 938
Prestations	239 882,12	267 287,66	318 839,92	381 810,39	1 207 820,09
Coût d'indemnisation	401 685,96	315 005,03	425 409,86	381 810,39	1 523 911,24
Coût retenu court terme	S. O.	103 982,76	115 961,46	152 591,86	372 536,08
Coût retenu long terme	152 588,07	190 020,20	294 368,64	S. O.	636 976,91

Le sommaire ci-joint tient compte de la participation de Centre Hébergement St-Vincent-Marie inc. à une mutuelle de prévention.

EFFECTIFS AU 31 MARS 2015

ST-JUDE

	1-TC	2-TCT	3-TPR	4-TPC	
CLINIQUE					
CADRES					
SNS	3				
FIQ	25		43	9	
FTQ	56		56	4	
APTS	7		4		
FONCTIONNEMENT					
CADRES	10		2		
SNS	5		1	3	
FIQ			2	2	
FTQ	18		20	12	
APTS					
S-TOTAL	124	0	128	30	

SVM

DIR GÉNÉRALE					
CADRES	5			1	
SNS	2		2	3	
FTQ			8	2	
DIR SOINS					
FTQ	26		33	3	
S-TOTAL	33	0	43	9	
TOTAL	157	0	171	39	367



Line Mercier <line.mercier@age-3.com>

Rapports annuels d'activités

5 messages

Line Mercier <line.mercier@age-3.com>

11 juin 2015 08:12

À : Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com>

Bonjour Annie,

Voici les informations dont j'ai besoin pour les CHSLD SJ ainsi que pour le CHSLD SVM pour compléter leur rapport annuel respectif.

1) Les données de ce tableau pour chacun des CHSLD

	EFFECTIFS	
	Cadres	Syndiqués et syndicables non-syndiqués
Temps complet		
Temps complet temporaire		
Temps partiel régulier		
Temps partiel occasionnel		

2) **Taux de cotisation CSST** pour chacun des CHSLD avec les documents papier provenant de la CSST (recalcul taux personnalisé)

3) Rapport de PAE

Si c'est possible, j'apprécierais obtenir ces informations lundi le 15 juin ou au plus tard le 17 juin.

Merci et Bonne journée !

Line Mercier

Age3

Directrice des établissements

T. 450.687.1393 P. 222
F. 450.682.0330
E. line.mercier@age-3.com
www.age-3.com

Avis : Ce courriel est confidentiel et protégé. L'expéditeur ne renonce pas aux droits et obligations qui s'y rapportent. Toute diffusion, utilisation ou copie de ce message ou des renseignements qu'il contient par une personne autre que le (les) destinataire(s) désigné(s) est interdite. Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire.

Warning : This e-mail may be privileged and/or confidential, and the sender does not waive any related rights and obligations. Any distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than an intended recipient is unauthorized. If you received this e-mail in error, please notify the sender and destroy the email.

Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com>
À : Line Mercier <line.mercier@age-3.com>

12 juin 2015 09:09

Line, tu veux bien une photo au 31 mars 2015?

Annie Massarelli
Age3
Directrice des Ressources Humaines
T. 450.687.7714 P. 258
F. 450.682.0330
E. annie.massarelli@age-3.com
www.age-3.com

Avis : Ce courriel est confidentiel et protégé. L'expéditeur ne renonce pas aux droits et obligations qui s'y rapportent. Toute diffusion, utilisation ou copie de ce message ou des renseignements qu'il contient par une personne autre que le (les) destinataire(s) désigné(s) est interdite. Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire.

Warning : This e-mail may be privileged and/or confidential, and the sender does not waive any related rights and obligations. Any distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than an intended recipient is unauthorized. If you received this e-mail in error, please notify the sender and destroy the email.

[Texte des messages précédents masqué]

Line Mercier <line.mercier@age-3.com>
À : Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com>

12 juin 2015 09:11

Oui, les données au 31 mars 2015.

Line Mercier
Age3
Directrice des établissements
T. 450.687.1393 P. 222
F. 450.682.0330
E. line.mercier@age-3.com
www.age-3.com

Avis : Ce courriel est confidentiel et protégé. L'expéditeur ne renonce pas aux droits et obligations qui s'y rapportent. Toute diffusion, utilisation ou copie de ce message ou des renseignements qu'il contient par une personne autre que le (les) destinataire(s) désigné(s) est interdite. Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire.

Warning : This e-mail may be privileged and/or confidential, and the sender does not waive any related rights and obligations. Any

distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than an intended recipient is unauthorized. If you received this e-mail in error, please notify the sender and destroy the email.

[Texte des messages précédents masqué]

Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com>

18 juin 2015 21:45

À : Line Mercier <line.mercier@age-3.com>

Voici les données CSST et PAE

Je peux t'indiquer ces données et ceux des effectifs directement dans tes tableaux si tu veux, ce sera plus facile.

Annie Massarelli

Age3

Directrice des Ressources Humaines

T. 450.687.7714 P. 258

F. 450.682.0330

E. annie.massarelli@age-3.com

www.age-3.com

Avis : Ce courriel est confidentiel et protégé. L'expéditeur ne renonce pas aux droits et obligations qui s'y rapportent. Toute diffusion, utilisation ou copie de ce message ou des renseignements qu'il contient par une personne autre que le (les) destinataire(s) désigné(s) est interdite. Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire.

Warning : This e-mail may be privileged and/or confidential, and the sender does not waive any related rights and obligations. Any distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than an intended recipient is unauthorized. If you received this e-mail in error, please notify the sender and destroy the email.

----- Message transféré -----

De : **Anne-Marie Granger** <am.granger@age-3.com>

Date : 12 juin 2015 10:26

Objet : Re: Rapports annuels d'activités

À : Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com>

Cc : Danielle Chabot <danielle.chabot@age-3.com>

Bonjour Annie,

Le point 1 concerne Danielle.

Voici les documents pour les points 2 et 3.

Bonne journée,

AM

Le 11 juin 2015 08:32, Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com> a écrit :

Merci de me transmettre ces infos avant

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: Line Mercier <line.mercier@age-3.com>

Date: 11 juin 2015 08:12:15 UTC-4

Destinataire: Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com>

Objet: Rapports annuels d'activités

[Texte des messages précédents masqué]

--

Anne-Marie Granger

Age3

Agente de Gestion du Personnel au Bureau de Santé

T. 450.687.7714 P. 235

F. 450.687.5422

E. am.granger@age-3.com

www.age-3.com

Avis : Ce courriel est confidentiel et protégé. L'expéditeur ne renonce pas aux droits et obligations qui s'y rapportent. Toute diffusion, utilisation ou copie de ce message ou des renseignements qu'il contient par une personne autre que le (les) destinataire(s) désigné(s) est interdite. Si vous recevez ce courrier électronique par erreur, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire.

Warning : This e-mail may be privileged and/or confidential, and the sender does not waive any related rights and obligations. Any distribution, use or copying of this e-mail or the information it contains by other than an intended recipient is unauthorized. If you received this e-mail in error, please notify the sender and destroy the email.

3 pièces jointes



Groupe Renaud St-Jude Rapport statistique 1 année (janvier 2014 à décembre 2014).pdf

519K



Groupe Renaud SVM Rapport statistique 1 année (janvier 2014 à décembre 2014).pdf

272K



2014 CSST Avis de taux personnalisé.pdf

41K

Line Mercier <line.mercier@age-3.com>

18 juin 2015 21:50

À : Annie Massarelli <annie.massarelli@age-3.com>

Annie,

C'est parfait j'ai tout ce qui faut pour terminer !

Tu n'as pas à reproduire le tableau, je vais le faire.

Merci beaucoup !

Line

De mon IPAD

[Texte des messages précédents masqué]

<Groupe Renaud St-Jude Rapport statistique 1 année (janvier 2014 ♦ décembre 2014).pdf>

<Groupe Renaud SVM Rapport statistique 1 année (janvier 2014 ♦ décembre 2014).pdf>

<2014 CSST Avis de taux personnalisé.pdf>

ANNEXE 7

**Rapport annuel
Programme d'aide aux employés**

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

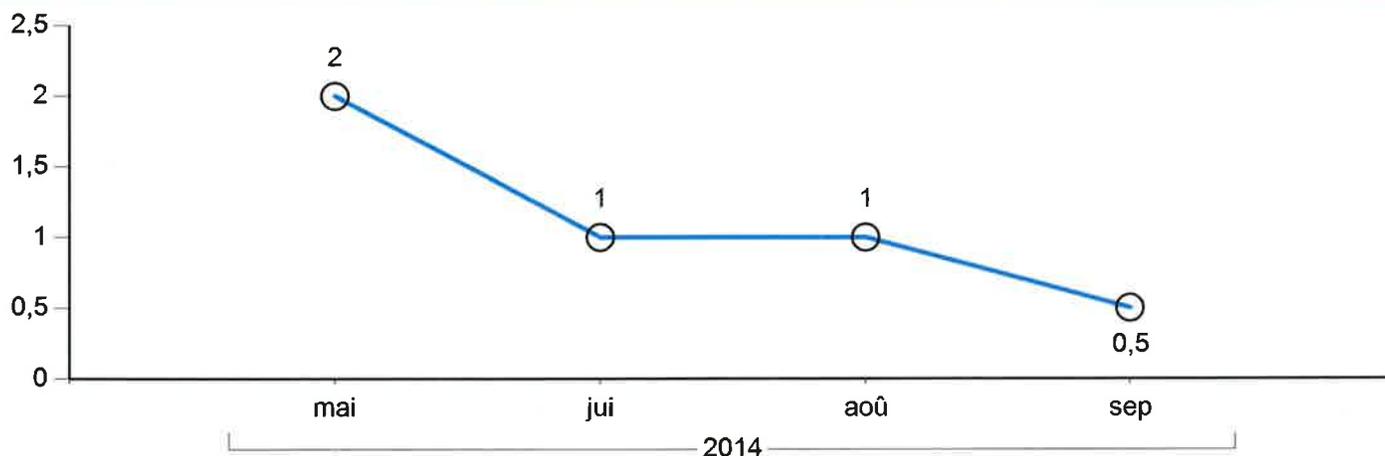
Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Nombre d'heures de consultation par mois



Nombre de consultations et nombre d'heures par mois

Année		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juī	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
2014	Consult					2		1	1	1				5
	Heures	0	0	0	0	2	0	1	1	0,5	0	0	0	4,5

Résumé pour cette période

Total des heures de consultation	4,5
Nombre de personnes ayant consulté	3
Moyenne d'heures de consultation par personne	1,50
Taux de consultation (individus ayant consulté sur le nombre total d'employés admissibles)	3,90%

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Statistiques sur les consultations des employés vs les conjoints et enfants

	Nb Empl.	Employés	Conjoints	Enfants	Total
CHSLD ST-VINCENT MARIE	77	3	0	0	3
Taux d'utilisation		3,90%	0,00%	0,00%	3,90%

Répartition des utilisateurs - employés, conjoints et enfants



Statistiques sur le groupe d'âge et le sexe des individus ayant consulté durant cette période

Groupe d'âge	Total		Employés				Conjoint / Enfant(s)			
		%	Femme	%	Homme	%	Femme	%	Homme	%
20 ans et moins	Les données ont été supprimées afin de préserver la confidentialité.									
21 à 30 ans										
31 à 40 ans										
41 à 50 ans										
50 ans et plus										

Moyenne d'âge pour les individus ayant consulté durant cette période : X

Statistiques sur les motifs de consultation les plus rencontrés

Motifs de consultation	Heures	% du total
Anxiété/Angosse	3	67%
Divorce / Séparation	1	22%
Légal	0,5	11%
Légal	0,5	11%

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Moyenne d'heures de consultation par employé

Nombre d'utilisateurs	Heures de consultation	Total des heures de consultation
1	0,50	0,50
1	1,00	1,00
1	3,00	3,00
Total	Moyenne	Total
3	1,50	4,50

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Nombre d'individus et heures de consultation par motif
Motifs reliés au travail

Motifs	Nombre d'heures	Individus		Heures	
		Reliés au travail	Nombre	Reliées au travail	Nombre
Anxiété/Angoisse		1	1	1,00	3,00
Divorce / Séparation			1		1,00
Légal			1		0,50
	Total	1	3	1,00	4,50

L'écart entre le nombre d'employés ayant consulté (3) et le nombre d'individus par motif (3) est dû au fait que certains individus ont consulté pour plus d'un motif primaire. 0 individus ont consulté pour 2 motifs, 0 individus ont consulté pour 3 motifs.

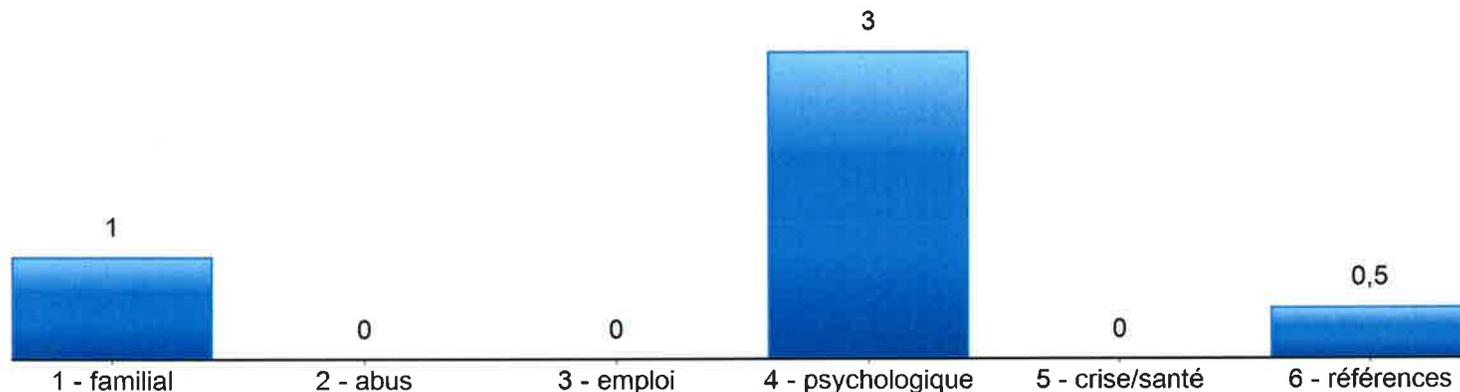
Nouvelles personnes inscrites :	3	Nombre d'employés total :	77
% de nouvelles personnes :	100%	Consultations reliées au travail (% individus) :	33%
Nombre de personnes ayant consulté :	3	Consultations reliées au travail (% heures) :	22%

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Nombre d'heures de consultation par catégorie de problématique



1 - FAMILIAL	2 - ABUS	3 - EMPLOI	4 - PSYCHOLOGIQUE	5 - CRISE/SANTÉ	6 - RÉFÉRENCES
1.1 Impact de l'alcoolisme	2.1 Drogues	3.1 Performance	4.1 Anxiété/Angoisse	5.1 Assaut	6.1 Financier
1.2 Cercle familial	2.2 Alcool	3.2 Carrière	4.2 Dépression	5.2 Viol	6.2 Légal
1.3 Conjugal / Marital	2.3 Drogues / Alcool	3.3 Conflits de travail	4.3 Stress	5.3 Suicide	6.3 Aînés / Santé des enfants
1.4 Éducation des enfants	2.4 Dépendance pharmacologique	3.4 Insatisfaction	4.4 Phobie	5.4 Traumatisme	6.4 Retraite
1.5 Fratrie	2.5 Joueur	3.5 Harcèlement non spécifique	4.5 Relations interpersonnelles	5.5 Réaction de deuil	6.5 Désintoxication/Hospitalisation
1.6 Relations sociales	2.6 Alimentaire	3.6 Supervision	4.6 Troubles sexuels	5.6 Crise existentielle	6.6 Spécialiste
1.7 Troubles scolaires	2.7 Abus sexuel	3.7 Post-traumatique	4.7 Estime de soi	5.7 Psychiatrique	6.7 Autres (spécifier)
1.8 Divorce / Séparation	2.8 Conjoint	3.8 Épuisement	4.8 Colère	5.8 Douleurs Chroniques	6.8 Absence
	2.9 Inceste	3.9 Perte d'emploi	4.9 Comportement	5.9 Maladie	6.9 Diététique
	2.10 Dépendance affective	3.10 Relations avec collègues	4.10 Troubles de personnalité	5.10 Troubles d'adaptation	6.10 Orthopédagogue (E)
		3.11 Relations avec un subordonné	4.11 Troubles de panique		6.11 Orthopédagogue (I)
		3.12 Relations avec un supérieur	4.12 Insomnie		6.12 Ergothérapeute (E)
		3.13 Harcèlement sexuel	4.13 Affirmation de soi		6.13 Ergothérapeute (I)
		3.14 Harcèlement psychologique			6.14 Temps de déplacement
		3.15 Violence			
		3.16 Stress organisationnel			
		3.17 Conseil de gestion			

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Nombre de dossiers par période			
Période	Dossiers ouverts en cours de période	Nouveaux dossiers créés en cours de période	Dossiers fermés en cours de période
Mai 2014	2	2	0
Juillet 2014	1	1	1
Septembre 2014	1	1	2
	4	4	3

CHSLD ST-VINCENT MARIE

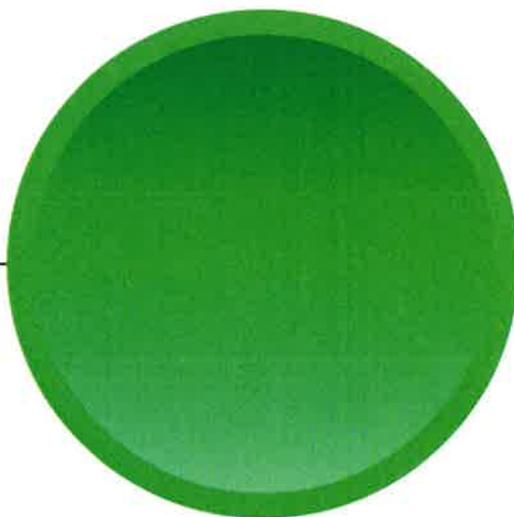
Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Évaluation de l'urgence des appels selon les éléments du plan suicidaire

■ Cas régulier

100,00 % (4)



Vert
Jaune
Orange
Rouge

Cas régulier, rendez-vous dans les délais normaux.

Urgence minimale, consultation en bureau ou au téléphone dans les 24 heures.

Urgence, intervention téléphonique immédiate (ou en personne si possible) avec un professionnel.

Urgence maximale, appel des services d'urgence pour une intervention immédiate. Maintien du contact téléphonique avec la personne en détresse jusqu'à l'arrivée des services d'urgence.

CHSLD ST-VINCENT MARIE

Rapport Statistique

Période du 1 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Répartition du nombre de demandes

Nombre de demandes reçues	4
Utilisateurs du service	3

Note: Il est habituel, tant dans le cadre d'un PAE que dans un contexte de consultations privées, qu'approximativement 10% des demandes ne se concrétisent pas en suivi.

ANNEXE 8

**Rapport Annuel
Comité des usagers**

REDDITION DE COMPTES AU 31 MARS 2015

GRILLE À COMPLÉTER POUR TOUS LES COMITÉS DES USAGERS

NUMÉRO DE L'ÉTABLISSEMENT : 5123-4003

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : C.H. St-Vincent-Marie

NOMBRE DE COMITÉS DE RÉSIDENTS : 1

COMPLÉTÉE PAR : Cindy Bowles

DONNÉES NÉCESSAIRES À L'APPLICATION DES NOUVEAUX PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES	MONTANT (\$)
Indiquez le budget annuel versé par l'Agence à l'établissement en 2014-2015 pour son comité des usagers	6000
Indiquez le budget annuel versé par l'Agence à l'établissement en 2014-2015 pour ses comités de résidents (TOTAL : nb comités de résidents X 1000 \$)	N/A
Indiquez le budget annuel effectivement versé par l'établissement au comité des usagers en 2014-2015 (incluant la somme prévue pour les comités de résidents)	6000
Indiquez le total des surplus accumulés par le comité des usagers en date du 31 mars 2015 (Note 1)	2635.19

Note 1 : Le montant que l'établissement inscrit à titre de compte à payer à son comité des usagers ou de résidents à la ligne 07 de la page 361 de son AS-471 doit être pris en compte dans la détermination des surplus accumulés.

TOUTES LES DONNÉES FINANCIÈRES DOIVENT AVOIR FAIT L'OBJET D'UNE VALIDATION AUPRÈS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES USAGERS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT ET DES DIRECTEURS DES FINANCES DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'AGENCE.

Je certifie que les renseignements sont exacts et que les données transmises ont été vérifiées.


Président du comité des usagers

2015-06-23
Date


Directeur des finances de l'établissement
(ou autorité équivalente) *Conseillère gestion financière*

2015-06-23
Date

ANNEXE 9

Résultats financiers

RAPPORT DE DIRECTION

Les états financiers du CHSLD St-Vincent Marie ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements important. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au Manuel de gestion financière édicté en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du CHSLD St-Vincent Marie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son apport expose la nature de l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Danny Macdonald
Directeur général



Marcel Héru
Directeur des ressources financières

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2015-AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Exploitation Ex.courant (R.deP358 C4)	Immobilisations Exercice courant (Note 1)	Total Ex.courant C2+C3	Total Ex. préc
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS (FI:P408)	1	5 238 110	5 238 110	5 238 110	5 149 565
Subventions Gouvernement du Canada (FI:P294)	2				
Contributions des usagers	3	1 168 957	1 168 957	1 168 957	1 145 116
Ventes de services et recouvrements	4	30 992	30 992	30 992	72 577
Donations (FI:P294)	5				
Revenus de placement (FI:P302)	6				
Revenus de type commercial	7		XXXX		
Gain sur disposition (FI:P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (FI:P302)	11	10 439	10 439	10 439	35 097
TOTAL (L.01 à L.11)	12	6 448 498	6 448 498	6 448 498	6 402 355
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales	13	4 290 311	4 290 311	4 290 311	4 331 225
Médicaments	14	114 784	114 784	114 784	87 540
Produits sanguins	15				
Fournitures médicales et chirurgicales	16	73 014	73 014	73 014	40 143
Denrées alimentaires	17	146 434	146 434	146 434	
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles	18				
Frais financiers (FI:P325)	19				
Entretien et réparations, y compris les dépenses non capitalisables relatives aux immobilisations	20	105 665	105 665	105 665	108 989
Créances douteuses	21	1 830	1 830	1 830	437
Loyers	22	936 539	936 539	936 539	918 177
Amortissement des immobilisations (FI:P422)	23		XXXX		
Perte sur disposition d'immobilisations (FI:P420, 421)	24		XXXX		
	25	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	26	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (FI:P325)	27	1 092 033	1 092 033	1 092 033	1 058 979
TOTAL (L.13 à L.27)	28	6 760 610	6 760 610	6 760 610	6 545 490
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.28)	29	(312 112)	(312 112)	(312 112)	(143 135)

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

ÉTAT DES SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS

		Fonds Exploitation Ex.courant	Fonds immobilisations Ex.courant	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.	Notes
		1	2	3	4	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	385 306		385 306	528 441	
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser)	2					
Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser)	3				XXXX	
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)	4	385 306		385 306	528 441	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	5	(312 112)		(312 112)	(143 135)	
Autres variations:						
Transferts interétablissements (préciser)	6					
Transferts interfonds (préciser)	7					
Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser)	8		XXXX			
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	
TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)	10					
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)	11	73 194		73 194	385 306	
Constitués des éléments suivants:						
Affectations d'origine externe	12	XXXX	XXXX			
Affectations d'origine interne	13	XXXX	XXXX			
Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13)	14	XXXX	XXXX	73 194	385 306	
TOTAL (L.12 à L.14)	15	XXXX	XXXX	73 194	385 306	

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	FONDS	Exploitation	Immobilisations	Total Ex.courant (C1+C2)	Total Ex.préc.
	1	2	3	4	
ACTIFS FINANCIERS					
Encaisse (découvert bancaire)	1	(494 934)		(494 934)	(538 201)
Placements temporaires	2				
Débiteurs - Agence et MSSS (FE:P362, FI:P408)	3	158 956		158 956	159 402
Autres débiteurs (FE:P360, FI: P400)	4	1 301 048		1 301 048	1 275 426
	5	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Créances interfonds (dettes interfonds)	6				
Subvention à recevoir (perçue d'avance) - réforme comptable (FE:P362, FI:P408)	7	433 454		433 454	433 454
Placements de portefeuille	8				
Frais reportés liés aux dettes	9	XXXX			
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P360, FI: P400)	12	202 020		202 020	140 136
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.12)	13	1 600 544		1 600 544	1 470 217
PASSIFS					
Emprunts temporaires (FE: P365, FI: P403)	14				
Créditeurs - Agence et MSSS (FE: P362, FI: P408)	15				
Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P361, FI: P401)	16	1 063 085		1 063 085	639 980
Avances de fonds en provenance de l'agence - enveloppes décentralisées	17	XXXX			
Intérêts courus à payer (FE: P361, FI: P401)	18				
Revenus reportés (FE: P290 et 291, FI: P294)	19	1 880		1 880	5 483
	20	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Dettes à long terme (FI: P403)	21	XXXX			
Passifs environnementaux (FI: P401)	22	XXXX			
Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P363)	23	507 462	XXXX	507 462	478 896
	24	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres éléments (FE: P361, FI: P401)	25				
TOTAL DES PASSIFS (L.14 à L.25)	26	1 572 427		1 572 427	1 124 359
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)(L.13 - L.26)	27	28 117		28 117	345 858
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations (FI: P420, 421, 422)	28	XXXX			
Stocks de fournitures (FE: P360)	29		XXXX		3 236
Frais payés d'avance (FE: P360, FI: P400)	30	45 077		45 077	36 212
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.28 à L.30)	31	45 077		45 077	39 448
CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT	32		XXXX		
SURPLUS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.27 + L.31 - L.32)	33	73 194		73 194	385 306

Obligations contractuelles (pages 635-00 à 635-03) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (pages 636-01 et 636-02)

Colonne 2: Établissements publics seulement

Ligne 06, Colonne 3: Le montant doit être égal à zéro

Ligne 32: applicable aux établissements privés seulement

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

		Budget	Fonds Exploitation	Fonds Immobilisations	Total - Ex.Courant (C2+C3)	Total - Ex.Précédent
		1	2	3	4	5
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	1	345 858	345 858		345 858	488 869
Modifications comptables avec retraitements des années antérieures	2					
Modifications comptables sans retraitements des années antérieures	3					XXXX
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)	4	345 858	345 858		345 858	488 869
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)	5	(312 112)	(312 112)		(312 112)	(143 135)
VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:						
Acquisitions (FI:P421)	6		XXXX			
Amortissement de l'exercice (FI:P422)	7		XXXX			
(Gain)/Perte sur dispositions (FI:P208)	8		XXXX			
Produits sur dispositions (FI:P208)	9		XXXX			
Réduction de valeurs (FI:P420, 421-00)	10		XXXX			
	11	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	12	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	13	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)	14		XXXX			
VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:						
Acquisition de stocks de fournitures	15			XXXX		(3 236)
Acquisition de frais payés d'avance	16	(8 865)	(8 865)		(8 865)	
Utilisation de stocks de fournitures	17	3 236	3 236	XXXX	3 236	
Utilisation de frais payés d'avance	18					3 360
TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)	19	(5 629)	(5 629)		(5 629)	124
Autres variations des surplus (déficits) cumulés	20					
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20)	21	(317 741)	(317 741)		(317 741)	(143 011)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)	22	28 117	28 117		28 117	345 858

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. - Constitution et mission

L'établissement est constitué en corporation par lettres patentes sous l'autorité de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2). Il a pour mandat de promouvoir la santé, le bien-être et la contribution active de la population du territoire du Centre d'hébergement Saint Vincent-Marie en orchestrant les soins de santé et les services sociaux, en misant sur l'accessibilité, la qualité et la sécurité tout en favorisant les partenariats afin de faciliter le cheminement intégré des personnes.

Le siège social du centre est situé à Montréal.

Réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1) qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2015, entraînera une modification de l'organisation et de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux.

L'établissement poursuivra ses activités comme antérieurement, n'ayant pas fusionné d'après l'article 8 de la loi. L'établissement est membre de l'association des établissements privés conventionnés

Note 2. - Description des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public du Manuel de CPA Canada – comptabilité, à l'exception des chapitres SP4200 à SP4270 et en tenant compte des particularités édictées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et prescrites par l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).

Utilisation d'estimations

La préparation du rapport financier annuel exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée dans le rapport financier annuel. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable de l'établissement comprend toutes les opérations, activités et ressources qui sont sous son contrôle, excluant tous les soldes et opérations relatifs aux biens en fiducie détenus.

Une description des biens détenus en fiducie ainsi qu'un sommaire des soldes sont présentés à la page 375 du rapport financier annuel.

Revenus

Les subventions gouvernementales du Québec et du Canada, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque l'établissement bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

Une subvention pluriannuelle en provenance d'un ministère, d'un organisme budgétaire ou d'un fonds spécial n'est dûment autorisée par le Parlement que pour la partie pourvue de crédits au cours de l'exercice ou figurant

au budget de dépenses et d'investissement voté annuellement par l'Assemblée nationale, respectivement, comme stipulé dans la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (chapitre S-37.01).

Les sommes en provenance d'une entité hors périmètre comptable gouvernemental sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites en vertu d'une entente (nature des coûts, utilisation prévue ou période pendant laquelle les coûts devront être engagés). Les sommes reçues avant qu'elles ne soient utilisées doivent être présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que lesdites sommes soient utilisées aux fins prescrites dans l'entente.

Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins prescrites. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins auxquelles le solde doit être utilisé.

Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers sont diminués des déductions, des exonérations et des exemptions accordées à certains de ceux-ci.

Autres revenus

Les autres revenus sont constatés à titres de produit lorsque les services ont été rendus, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Charges inhérentes aux ventes de services

Les montants de ces charges sont déterminés de façon à égaliser les montants des revenus correspondants.

Débiteurs

Les débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La dépense pour créances douteuses de l'exercice est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.

Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs comprennent principalement les obligations découlant des assurances salaires, des vacances cumulés et des congés de maladies.

1. Provision pour assurance salaire

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux, au moyen de l'une des deux méthodes suivantes. La méthode par profil est généralement utilisée, laquelle est basée sur les dossiers d'assurance salaire observés, en tenant compte des facteurs tels que le sexe, le groupe d'âge, le regroupement d'emploi, le groupe de diagnostics, l'écart entre l'année financière du paiement et celle d'ouverture du dossier. Lorsque l'information nécessaire pour cette méthode n'est pas disponible, la méthode dite globale basée sur la moyenne des dépenses des trois dernières années est alors employée. Ces obligations ne sont pas actualisées. La variation annuelle est constatée dans les charges non réparties.

1. Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2015 et des taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées. La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

1. Provision pour congés de maladie

Le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congé de maladie. Les journées non utilisées sont payables une fois par année, soit en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars.

Les obligations découlant des congés de maladie années courantes sont évaluées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation telle que décrite précédemment et de l'utilisation des journées de maladie par les employés, selon les taux horaires prévus en 2015-2016. Elles ne sont pas actualisées La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'établissement participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que l'établissement ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'exercice de l'établissement envers ces régimes gouvernementaux sont prises en charge par le MSSS et ne sont pas présentées au rapport financier annuel.

Immobilisations

Les immobilisations et les actifs non financiers, de par leur nature, sont employés normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives et	10 ans
Mobilier et équipement	15 ans
Matériel roulant	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services à recevoir au cours des prochains exercices financiers.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement le service.

Instruments financiers

Le chapitre SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* implique l'évaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. La variation annuelle des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans un nouvel état financier appelé État des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente. Les autres instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si l'établissement choisit de les désigner dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

En vertu de l'article 477, le ministère de la Santé et des Services sociaux met à jour un *Manuel de gestion financière*, lequel présente les principes directeurs applicables par les entités du réseau relativement à la comptabilisation et à la présentation de leurs données dans le rapport financier annuel. Conformément à ces directives, les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués au coût ou au coût après amortissement plutôt qu'à la juste valeur, comme le veut la norme comptable. De plus, les frais d'émission liés aux emprunts sont comptabilisés à titre de frais reportés et sont amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire, au lieu d'être amortis selon la méthode du taux effectif et inclus dans le montant dû de la dette à laquelle ils se rapportent.

L'établissement ne détient pas au 31 mars 2015 et n'a pas détenu au cours de l'exercice d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et, par conséquent, il n'y a pas de gain ou perte de réévaluation.

Par conséquent, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs – agences et MSSS, les autres débiteurs, les avances à des sociétés sous contrôle commun et les billets à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les créditeurs – agences et MSSS, les autres créditeurs et autres charges à payer, excluant les charges sociales et taxes à payer, les dû à une société sous contrôle commun et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et le découvert bancaire

Comptabilité par fonds

Aux fins de présentation du rapport financier annuel, les établissements utilisent un fonds d'exploitation et un fonds d'immobilisations. Les opérations et les soldes sont présentés dans leurs états financiers respectifs. La comptabilité des établissements est tenue de façon à identifier les comptes rattachés à chaque fonds, en respectant les principes et particularités suivants :

n Le fonds d'exploitation : fonds regroupant les opérations courantes de fonctionnement (activités principales et accessoires);

n Le fonds d'immobilisations : fonds regroupant les opérations relatives aux immobilisations, aux passifs environnementaux, aux dettes à long terme, aux subventions et à tout autre mode de financement se rattachant aux immobilisations.

Les établissements privés ne sont pas tenus de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations et ne sont pas assujettis à la politique de capitalisation des immobilisations.

Classification des activités

La classification des activités d'un établissement tient compte des services qu'il peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

n Activités principales : les activités principales comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services qu'un établissement est appelé à fournir et qui sont essentielles à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par l'agence;

n Activités accessoires : les activités accessoires comprennent les services qu'un établissement fournit, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par les établissements dans le cadre de leurs activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités. Chacun de ces centres est une entité regroupant des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services fournis par l'établissement. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centres.

Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités.

Un centre d'activités ou un sous-centre d'activités peut être appelé à mesurer ses données selon une ou deux unités de mesure, l'unité A et l'unité B. La définition des unités de mesure et le mode de compilation sont précisés dans chaque centre et sous-centre d'activités. Leur compilation permet à l'établissement d'établir un coût unitaire de production de produits ou de services relié aux coûts directs bruts ajustés lorsque l'on se réfère à l'unité A, alors que l'unité B permet de déterminer un coût unitaire de consommation, relié aux coûts directs nets ajustés.

Avoir propre

L'avoir propre correspond aux surplus (déficits) cumulés du fonds d'exploitation et est constitué des montants grevés et non grevés d'affectations. Il comprend les résultats des activités principales et accessoires.

Note 3. - Présentation des données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations relativement aux fonds d'exploitation et aux fonds d'immobilisations.

Note 4. - Dettes à long terme

	Exercice courant	Exercice précédent
Billets à payer, taux de 3,6053 % , remboursable par versements semestriels de 9 131 \$ capital et intérêt, échéant à en décembre 2022	176 726	188 497
Billet à payer, 2,4 %, sans modalité de remboursement jusqu'en juillet 2015	252 098	
Total	428 824	188 497

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2015, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

	\$
2015-2016	28 726
2016-2017	29 674
2017-2018	30 667
2018-2019	31 678
2019-2020	23 268
2020-2021 et subséquents	
Total	176 726

Note 5. - Opérations entre apparentés (nature, montant, méthode)

L'établissement a conclu les opérations suivantes avec des sociétés apparentées :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Société mère (société sous contrôle commun en 2014)		
- Loyer	936 539 \$	918 177 \$
Sociétés sous contrôle commun		
- Main-d'Œuvre indépendante	87 253 \$	291 717 \$
- Déplacements des usagers	67 498 \$	767 \$

Note 6. - Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé à divers risques relativement à ses instruments financiers. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques, qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

L'établissement est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'établissement a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de

crédit sont les autres débiteurs, les avances à des sociétés apparentés et les billets à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'établissement. L'exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable de ces postes présentée à titre d'actifs financiers à l'état de la situation financière.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le risque de crédit associé aux débiteurs – agences et MSSS est faible, puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à une agence de recouvrement. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, sur l'historique de paiement, sur la situation financière du débiteur et sur l'antériorité de la créance. Au 31 mars 2015, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 84 % du montant total recouvrable (82 % au 31 mars 2014).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'établissement est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement, les créiteurs – agences et MSSS, les autres créiteurs et autres charges à payer, le dû à une société sous contrôle commun et les dettes à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les billets à recevoir et les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'établissement à un risque de variation de la variation des taux d'intérêt.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

Note 7. - Obligations contractuelles

La société s'est engagée d'après un contrat de location avec la société mère échéant en mars 2019 à verser une somme de 3 937 248 \$ pour la location d'un bâtiment. Le paiement minimum exigible pour le prochain exercice s'élève à 955 270\$.

ÉTAT DES RÉSULTATS

	Budget	Activités principales	Activités accessoires	Total (C2+C3)	Exercice précédent
	1	2	3	4	5
REVENUS					
Subventions Agence et MSSS (P362)	1	5 238 110		5 238 110	5 149 565
Subventions Gouvernement du Canada (C2:P290/C3:P291)	2				
Contributions des usagers (P301)	3	1 168 957	XXXX	1 168 957	1 145 116
Ventes de services et recouvrements (P320)	4	30 992	XXXX	30 992	72 577
Donations (C2:P290/C3:P291)	5				
Revenus de placement (P302)	6				
Revenus de type commercial (P351)	7	XXXX			
Gain sur disposition (P302)	8				
	9	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
	10	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres revenus (P302)	11	10 439		10 439	35 097
TOTAL (L.01 à L.11)	12	6 448 498		6 448 498	6 402 355
CHARGES					
Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C2:P320/C3:P351)	13	4 290 311		4 290 311	4 331 225
Médicaments (P750)	14	114 784	XXXX	114 784	87 540
Produits sanguins	15		XXXX		
Fournitures médicales et chirurgicales (P755)	16	73 014	XXXX	73 014	40 143
Denrées alimentaires	17	146 434	XXXX	146 434	
Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P650)	18		XXXX		
Frais financiers (P325)	19		XXXX		
Entretien et réparations (C2:P650 c/a 7800)	20	105 665		105 665	108 989
Créances douteuses (C2:P301)	21	1 830		1 830	437
Loyers	22	936 539		936 539	918 177
	23	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Autres charges (P325)	24	1 092 033		1 092 033	1 058 979
TOTAL (L.13 à L.24)	25	6 760 610		6 760 610	6 545 490
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)	26	(312 112)		(312 112)	(143 135)

ANNEXE 10

Rapport de l'auditeur indépendant



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Centre d'hébergement St-Vincent-Marie

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'hébergement St-Vincent-Marie inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le présent rapport sur les états financiers ne couvre pas les unités de mesure et les heures travaillées et rémunérées présentées aux pages 330, 352, 650 et 660, puisqu'elles font l'objet d'un rapport d'audit distinct.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'exigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives aux immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice courant, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent. Les incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers aux 31 mars 2015 et 2014 n'ont pas été déterminées.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Centre d'hébergement Saint-Vincent-Marie au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à Centre d'hébergement Saint Vincent-Marie de se conformer aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à Centre d'hébergement Saint Vincent-Marie et au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Rapport relatif à d'autres obligations légales ou législatives

Conformément à l'article 293 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Québec) et à l'Annexe I du Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux, et sur la base des éléments probants obtenus lors de la réalisation de nos travaux d'audit sur les états financiers, à notre avis, dans tous les aspects significatifs, l'établissement s'est conformé :

- aux dispositions de la loi susmentionnée et aux règlements s'y rapportant, dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses charges;

- aux explications et aux définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- aux définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en ce qui a trait à ses pratiques comptables.

¹
Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal
Le 19 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A121364

ANNEXE 11

Code d'éthique et déontologie des administrateurs

1. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

1.1. Mesures de prévention

L'administrateur respecte son contrat avec le MSSS suivant les usages, l'équité et la loi.

L'administrateur agit avec prudence et diligence dans l'accomplissement de son mandat.

1.2. Conflits d'intérêts

L'administrateur agit avec loyauté et honnêteté et s'engage à déclarer par écrit tout intérêt susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts.

L'administrateur agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

L'administrateur ne confond pas les biens de sa corporation avec ses biens personnels.

1.3. Pratiques reliées à la rémunération

L'administrateur respecte les normes établies en termes de rémunération, contenues au décret sur les conditions de travail des directeurs généraux.

L'administrateur ou les membres de sa famille accepte aucun don ou legs d'un résident alors qu'il reçoit des services dans son centre.

L'administrateur gère les particularités de son contrat dans les limites prévues aux différentes composantes.

1.4. Devoirs et obligations suite à la vente d'un établissement

L'administrateur qui vend son établissement ou qui cesse d'être actionnaire garantit le droit de propriété et la qualité.

L'administrateur garde confidentiel tout renseignement de nature commerciale ou de nature à impliquer les résidents, obtenu dans le cadre de son mandat.

1.5. Mécanismes d'application

À chaque deux (2) ans, l'administrateur est responsable de l'application du présent code d'éthique. Il lui incombe de rédiger le rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer aux rapports annuels de des établissements.

L'administrateur s'assure de l'accessibilité au public du présent code.

Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique, l'administrateur responsable réunit un groupe externe formé de quatre (4) personnes, dont deux (2) membres du conseil d'administration de l'AEPC et deux (2) membres choisis parmi les propriétaires ou actionnaires d'établissements privés conventionnés.

L'administrateur qui reçoit un avantage comme suite à un manquement à ce code d'éthique est redevable envers l'État de la valeur de l'avantage reçu.

ANNEXE 12

Témoignages des familles

le 9 juin 2014

Centre d'Hébergement
Saint-Vincent-Léon

au personnel du 3^e et plus

Alors que les tracasseries administratives de fin
de vie achevent, je me presse de vous signifier
mon appréciation de l'attention que vous avez
tous témoignée en vers ma mère chérie,

Il est certain, je n'oublierai jamais son sourire,
il restera empreint dans mon cœur.

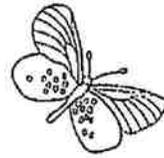
Je serai d'avoir allégé son départ vers un autre
monde, dans l'espoir qu'elle pourra veiller sur
mes chers discrets.

Je souhaiterais nommer chacun et chacune
de vous, mais hélas, j'ai la mémoire qui
flanche !!

Sincèrement,

30 AOUT 2014

Mais aucun
ne saurait être
plus authentique et plus spontané
que celui-ci...



Merci

Je tiens ici à remercier le
personnel du CHSLD St-Vincent Marie
pour leur accueil si chaleureux,
leurs bons soins et leur
soutien tout au long de ces
années.